

BONNE RENTRÉE

L'été se termine en pics de chaleur et voici déjà l'heure d'accueillir les nouveaux arrivant-es qui ont obtenu le Loiret au premier septembre et les agents C stagiaires qui sont arrivés des août.

La section CGT Finances Publiques 45 leur souhaite une bonne installation.



Et un bravo à toutes celles et ceux qui jusqu'en juin dernier se sont mobilisé-e-s contre la réforme des retraites.

Pour la CGT, ce n'est pas du tout fini. **La reconquête de la retraite à 60 ans est à l'ordre du jour, ainsi que la revalorisation générale des salaires en commençant par l'augmentation du SMIC à 2000 euros.**

De l'argent, il y en a, nous le savons bien aux Finances Publiques. Il n'est simplement pas dans les bonnes poches. 200 milliards d'euros par an : c'est le montant de la rente annuelle versée par l'état aux entreprises au titre du soutien à l'économie. Et l'on se permet de nous dire qu'il manque quelques milliards dans les caisses de retraites, qu'il faut faire « des efforts »...

Les maigres mesures salariales de juillet 2023 (dont la revalorisation de 1,5% du point d'indice et la prime de pouvoir d'achat) pour insuffisantes quelles soient ne sont en aucun cas le fruit d'un dialogue social bidon, mais une tentative de contre-feux à la contestation qui s'est exprimée par la grève et dans la rue au premier semestre.

D'ors et déjà, nous devons nous préparer à faire grève massivement le 13 octobre prochain contre l'austérité et pour l'augmentation des salaires.

Restos : Une rentrée qui se mange froid !

Les agent-e-s de Pithiviers ont eu la mauvaise surprise d'apprendre il y a quelques semaines qu'ils perdraient à partir du mois d'octobre le bénéfice des tickets restaurant, pour se voir contraint-e-s de manger au mess de la gendarmerie, pour un reste à charge de 1,34 € à 2,80 € supérieur.

Tout cela sans qu'il ai été pris la peine de les consulter, non plus que la représentation syndicale.

Il est bon de rappeler que les agent-e-s de Pithiviers ont la chance de profiter d'une vraie salle de restauration dans leurs locaux. Même si le service de restauration a été abandonné voilà des années, ça change la donne par rapport à d'autres services !

La CGT tient à féliciter les collègues qui ont contesté ce coup de force par une pétition signée par quasiment tout les agent-e-s de Pithiviers.

A l'heure actuelle, **la CGT a porté la pétition et les revendications des collègues auprès de la DRFIP, des instances locales et nationales de l'action sociale. Il est encore temps de stopper cette application folle des règles de la restauration collective, et la CGT usera de tous les recours.**

Au centre d'Orléans Sud, 2 nouveaux restaurants viennent d'être conventionnés en remplacement de celui de la Poste. Un seul hic : l'aller-retour à pieds prend toute la pause méridienne !

La CGT propose qu'en attendant un nouveau conventionnement d'un restaurant plus proche, les collègues puissent bénéficier des tickets restaurants.

PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

PRIME POUVOIR D'ACHAT : LA NOUVELLE ARNAQUE DU GOUVERNEMENT !

Au 1er Juillet 2023, le point d'indice a connu une revalorisation de seulement 1,5%, passant ainsi de 4,85€ à 4,9227 €. Même pas de quoi atteindre la barre symbolique des 5€. Pour cacher la misère et faire oublier l'inflation de ces dernières années, le gouvernement a fait paraître au Journal Officiel le décret (n°2023-702 du 31 juillet 2023) portant création de la fameuse prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique et donc de la DGFIP. Prime forfaitaire, non reconductible, soumise à plusieurs conditions, avec un barème de modulation, à percevoir "à l'automne", imposable.

plafond de rémunération pour l'éligibilité au dispositif : 39 000 € bruts

RÉMUNÉRATION BRUTE perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	MONTANT de la prime
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Comme toute prime elle ne sera pas prise en compte pour la retraite. Pour la CGT, Cette prime ne fera pas avaler la faiblesse de l'augmentation du point d'indice et les petits bricolages sur les grilles. Cette mesure n'est pas de nature à répondre aux revendications salariales et à la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 qui s'élève désormais à plus de 16 %. Contrairement à ce qu'affiche la macronie, l'évolution des

rémunérations en 2023 ne sera pas de 2,5% mais bien seulement de 1,5%. En effet, les 5 points d'indice qui permettent, avec d'autres éléments, d'arriver aux 2,5%, ne seront appliqués qu'à partir de janvier 2024 sans rétroactivité. Autre fait grave : c'est par la baisse et le gel de crédits au titre des PLF et PLFSS 2024 que le gouvernement entend financer ces mesures, autrement dit par le recul des Services publics

AUGMENTATION DE LA PRISE EN CHARGE DES ABONNEMENTS DE TRANSPORT

Les abonnements des agents publics seront désormais pris en charge à hauteur de 75 %, contre 50 % aujourd'hui, à compter du 1er septembre 2023.

Le décret n° 2023-812 du 21 août 2023 modifie le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Par ailleurs, depuis 2022, il est possible de cumuler un abonnement aux transports en commun avec le forfait mobilité durable, plafonné à 200 € par an.



FRANCHISE MÉDICALE ET PARTICIPATION FORFAITAIRE :

QUAND LE GOUVERNEMENT SE SERT DANS LA POCHE DES TRAVAILLEUR·SES !

En juin 2023, les assises des finances publiques réunies à l'initiative du ministère de l'Économie ont été l'occasion pour Bruno Le Maire de formuler plusieurs propositions qui devraient être reprises dans le PLFSS 2024 (Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale).

Suite à celles-ci, le Ministre de l'Économie et des Finances souhaite augmenter le reste à charge lié aux soins pour l'ensemble des patient·es via deux mécanismes :

- **le doublement de la franchise médicale** assortie d'une modification du plafond de reste à charge ; de 50 centimes à 1 euros pour chaque achat d'une boîte de médicament remboursée ;
- **le doublement de la participation forfaitaire**, de 1 à 2 euros pour chaque consultation chez le médecin, notamment.

C'est donc un doublement de toutes les sommes non remboursables et la poursuite par le gouvernement de sa politique d'austérité imposée à tous les travailleur·ses. Pour le gouvernement, le doublement des franchises et participations forfaitaires rapporteraient 1,5 milliard d'euros à la Sécurité Sociale.

Concrètement, de telles augmentations contreviennent au principe même de la Sécurité sociale et à la vision de celle-ci que la CGT défend depuis toujours : de chacun·e selon ses moyens à chacun·e selon ses besoins.

Aussi, une telle augmentation pourrait très fortement pénaliser les personnes qui subissent des pathologies chroniques. En effet, les patient·es qui doivent régulièrement consulter les médecins et prendre des médicaments quotidiennement pourraient être largement pénalisé·es.

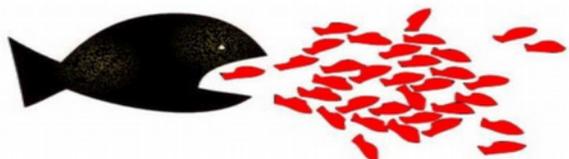
Enfin, ce sont, en premier, les salarié·es les plus fragiles qui se retrouveront, encore une fois, les victimes de telles modifications en devant s'acquitter d'une nouvelle dépense.

Pour la CGT, aucun reste à charge ne peut permettre de garantir un bon accès aux soins pour toutes et tous.

Avant la présentation du PLFSS 2024 à l'automne, pour la CGT, le gouvernement distille de nouvelles annonces toutes plus inquiétantes les unes que les autres.

Pour la CGT, plutôt que pénaliser les assurés sociaux, il y a urgence à stopper les exonérations de cotisations sociales et à augmenter les salaires particulièrement par l'égalité salariale (+ 6 milliards d'euros) pour financer, par le salaire socialisé, fruit du travail, une Sécurité Sociale à la hauteur de la réponse aux besoins.

SANS LA CGT....



AVEC LA CGT....



BRÈVES DES SERVICES

L'ENREGISTREMENT DANS LE ROUGE

Le service de l'enregistrement tourne à l'heure actuelle avec un effectif à moins 4 agents, plus deux départs en retraite pour novembre...

...Les successions sans droits et les dons manuels sont en attente d'enregistrement depuis mars, seuls les actes notariés et sous seing privés ainsi que les déclarations de successions avec des droits peuvent être traités au fil de l'eau. Le stock papier approche les 3000 articles (déclarations, actes etc.) ce qui est proche de ce qu'il y avait aux pires moments de la création du service (**l'effectif de 13 personnes – a été reconnu par la direction de l'époque comme étant un effectif insuffisant**) et qui nécessita un long travail de rattrapage de plus d'un an... avec un effectif complet et totalement opérationnel à ce moment là.

La CGT est intervenue afin qu'un soutien autre que quelques apprentis soit apporté à ce service qui en a plus que besoin.

HORAIRES ET CONGÉS, C'EST À LA CARTE.. DU CHEF DE SERVICE

La CGT est intervenue seule dernièrement auprès de la direction afin d'alerter sur les refus de congés et encore mieux, de modulation des horaires alors que dans certains bureaux on a régulièrement atteint plus de 30 degrés au mois d'août.

Il est bon de rappeler que les refus de congés pour « nécessité de service » ne sont pas le fait du prince, mais ne se justifient que par le risque de voir cesser la continuité du service public.

Il est bon aussi de rappeler la responsabilité de l'employeur en cas de malaise et d'accident du travail dû à une exposition prolongée à de trop fortes chaleurs. Pour le ministère du Travail, c'est à partir de 28 degrés dans les bureaux.

Dans tous les cas il est consternant de constater que dans un même site, des collègues sont victimes de différences de traitement, alors que leurs conditions de travail sont les mêmes.

7000...

C'est le nombre de demandes E-contact au SDIF du Loiret en rapport avec l'application GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) il y a quelques jours.

C'est un naufrage, et c'est le résultat de la démolition du cadastre qui a vu ses effectifs divisés par trois ces vingt dernières années.

A LA SOURCE, LA GUERRE N'A PAS EU LIEU

Le vendredi 25 août dernier, la direction a décrété la fermeture du Centre des Finances Publiques au prétexte d'une manifestation écologiste pourtant pacifique. Et placé d'office en télétravail ou en ASA les collègues.

La CGT s'est étonné de cet emportement, qui s'il devenait la règle pourrait régulièrement conduire la Direction du Martroi à fermer ses portes. Il y a beaucoup de manif à Orléans...

Le télétravail doit être basé sur le volontariat des agents, et ne pas devenir une variable d'ajustement !



Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT ! Je participe, je me syndique !



Nom Prénom Age

Adresse

Tél pers Grade

Filière et service (nom et lieu)

.....

Date – Signature

Bulletin à renvoyer à CGT FINANCES PUBLIQUES Loiret Bât F1 Cité Coligny
131 fbg Bannier 45000 ORLEANS